

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 13/06/2024

Date de publication : 25/06/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS : Christophe LECLERC

ABSENTS EXCUSES : Anne CHARRÉ (pouvoir à Jean-Luc ALLORY), Antoine DEGUEN (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Dimitri GEA

<< >>

AFFAIRE 2024.022 : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE L'ALSH AVEC LES COMMUNES DE LE HINGLE, SAINT-CARNE, TADEN, TRELIVAN ET TREVON

La Commune de QUEVERT possède un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), qui fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes, dans la limite des places disponibles, les enfants domiciliés à Quévert étant prioritaires.

Des conventions de participation financière sont passées chaque année avec les communes de Le Hinglé, Saint-Carné, Taden Trélivan et Trévron permettant de réserver un nombre de places. Ces conventions arrivant à échéance, il est proposé de les renouveler.

Ces conventions permettent aux familles de bénéficier du tarif commune sur la période concernée.

La commission jeunesse et animation sportive propose par ailleurs renouveler le tarif journalier par enfant à 15 €.

Le montant des participations financières serait le suivant :

Le Hinglé

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025	2	36	15 €	1 080.00 €
Vacances de Toussaint 2024	2	9	15 €	270.00€
Vacances d'hiver 2025	2	10	15 €	300.00 €
Vacances de printemps 2025	2	10	15 €	300.00 €
Vacances d'été Du 7 juillet au 26 août 2025	3	35	15 €	1575.00 €
TOTAL				3525.00 €

Taden

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Vacances d'été 2024 Du 5 août au 27 août	5	16	15 €	1 200.00 €
TOTAL				1 200.00 €

Saint-Carné

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025	3	36	15 €	1620.00 €
Vacances de Toussaint 2024	6	9	15 €	810.00 €
Vacances d'hiver 2025	6	10	15 €	900.00 €
Vacances de printemps 2025	6	10	15 €	900.00 €
Vacances d'été Du 7 juillet au 26 août 2025	6	35	15 €	3150.00 €
TOTAL				7380.00 €

Trélivan

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025	12	36	15 €	6 480.00 €
Vacances de Toussaint 2024	8	9	15 €	1 080.00 €
Vacances d'hiver 2025	8	10	15 €	1 200.00 €
Vacances de printemps 2025	8	10	15 €	1 200.00 €
Vacances d'été Du 28 juillet au 26 août 2025	8	21	15 €	2 520.00 €
TOTAL				12480.00 €

Trévron

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025	2	36	15 €	1080.00 €
Vacances de Toussaint 2024	2	9	15 €	270.00€
Vacances d'hiver 2025	2	10	15 €	300.00 €
Vacances de printemps 2025	2	10	15€	300.00 €
Vacances d'été Du 7 juillet au 26 août 2025	2	35	15 €	1050.00 €
TOTAL				3000.00 €

Il est précisé que l'ALSH de Quévert sera fermé pendant les vacances de Noël 2024 et du mercredi 27 août au vendredi 29 août 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 18 POUR

5 ABSTENTIONS (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRÉ Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)

FIXE le tarif par jour et par enfant à 15 €.

VALIDE les termes des conventions avec les communes de Le Hinglé, Saint-Carné, Taden, Trélivan et Trévron tel que proposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Quévert, Côtes d'Armor. The seal features a central coat of arms with a figure holding a staff and a star above. The text 'MAIRIE de QUÉVERT' is written around the top inner edge, and 'Côtes d'Armor' is at the bottom. A large, dark ink signature is written over the seal.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 022-212202592-20240619-2024_022-DE